

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

LE 7 SEPTEMBRE 2011

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19H30, au 134, rue Principale (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; Mesdames les Conseillères DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN et Messieurs les Conseillers GAÉTAN GRAVELINE, PIERRE VAILLANCOURT, GILLES BEAULIEU et JACQUES MASSEAU, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame la directrice générale / secrétaire-trésorière MARTINE DUROCHER est aussi présente.

Avant le début de la séance, Monsieur Gerard Labelle, CGA fait présentation des états financiers pour l'année 2010 aux membres du conseil.

PUBLIC PRÉSENT À LA SÉANCE :

Monsieur Georges Dubeau

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au public, observe un moment de silence. Après avoir constaté qu'il y a quorum, il ouvre la session.

2011-09-157

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, mais en y ajoutant à l'article "AFFAIRES NOUVELLES" les sujets suivants :

1. ➤ PMO (Programme d'aide financière réseau forestier)
Matières résiduelles - Monsieur Charette
----- [Raymond Durocher]
2. ➤ Eau potable (rapports écrits plutôt que verbal – questions des contribuables – rencontre avec représentants de DAGUA
----- [Gilles Beaulieu]
3. ➤ Priorité rue Colton et Sauriol – correctifs drains pluviaux
Usine d'eau potable
----- [Gaétan Graveline]
4. ➤ Rencontre avec Mansfield – Monsieur Orr
----- [Pierre Vaillancourt]
5. ➤ Adhésion à AGIR
Lettre d'appui pour projet Nouveaux Horizons – Électroménagers pour le Club de l'Age d'Or
Information sur coût projet MADA qui est présentement à l'étude
----- [Lise A. Romain]
- 6- ➤ Problème de bardeaux : dossier SQ ou sensibilisation média
Formation bornes-fontaines
Achat de pièce pour borne-fontaine

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

Dates de rencontres pour gestion dépotoir; entente inter-municipale, code d'éthique

Demande d'une contribuable de payer déductible de 500.00\$ pour dommage dû à refoulement d'eau.

Demande de l'école de majorettes Dinamik pour utilisation du gymnase.

----- [Martine Durocher]

2011-09-158

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 3 août 2011 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté

PUBLIC :

Monsieur Georges Dubeau : règlement contre le bruit.

AFFAIRES NOUVELLES :

2011-09-159

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise l'adhésion de Madame Lise A Romain à l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) à titre de membre individuelle au montant de 25.00\$

Adopté

2011-09-160

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge démontre son appui au projet Nouveaux Horizons sous forme de lettre d'accompagnement à la demande du projet.

Adopté

2011-09-161

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise l'inscription de Madame Martine Durocher, Directrice-générale au Congrès FQM en regard des formations qui seront dispensées lors de celui-ci. Tel que confirmé lors d'un sondage téléphonique effectué par Monsieur le Maire en date du 4 août 2011.

Adopté

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2011-09-162

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge accepte le dépôt du rapport financier préparé par Monsieur Gerard Labelle, CGA pour l'année se terminant le 31 décembre 2010.

Adopté

2011-09-163

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières résiduelles est l'une de nos préoccupations principales;

CONSIDÉRANT QUE le coût de gestion des matières résiduelles augmente considérablement d'année en année;

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge avise la municipalité de Mansfield-et-Pontefract de sa décision d'apporter des suggestions et des changements au mode de cueillette effectué par Monsieur Charette ainsi qu'au fonctionnement journalier au site du dépotoir en ce qui a trait aux matières résiduelles des commerces et des résidences du village de Fort-Coulonge.

Adopté

2011-09-164

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Fort-Coulonge et Mansfield-et-Pontefract se sont engagées dans un processus de fusion de leurs bibliothèques municipales dans le bâtiment situé au 185, rue Principale à Fort-Coulonge;

CONSIDÉRANT QUE ce déménagement implique des travaux d'aménagements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a fait une demande au PACTE RURAL 2011 pour aider au financement d'une étude d'aménagement et qu'une subvention de 5500.00\$ leur a été octroyée;

CONSIDÉRANT QUE le CLD du Pontiac a fait les démarches, sur demande des deux municipalités, pour recevoir deux offres de service d'architectes;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du 21 mars 2011, les deux municipalités ont adopté l'offre de service de Monsieur Robert Ledoux; intitulée CLD PONTIAC – Offre de services professionnels en architecture
ÉTUDE PRÉPARATOIRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE
BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE-MUNICIPALE;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service est d'un montant forfaitaire de 7800.00\$;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE la totalité de la subvention de 5500.00\$ qui sera versée à la municipalité de Mansfield-et-Pontefract du Pacte Rural soit appliquée à l'offre de service de Monsieur Ledoux et que la partie non couverte, la différence au montant de 2300.00\$, soit partagée équitablement par les deux municipalités représentant un montant de 1150.00\$ chacun.

Adopté

2011-09-165

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge adopte le règlement portant le numéro 2011-220 abrogeant les règlements 2004-199 et 2009-212, pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

**Tous les membres du conseil
présents déclarent avoir lu le
règlement permettant la circulation
des véhicules hors route sur certains
chemins municipaux qui leur a été
envoyé pour lecture le 24 août 2011
et ils renoncent à sa lecture.**

Adopté

2011-09-166

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge entérine l'entente protocolaire pour l'année scolaire 2011-2012 concernant l'utilisation du gymnase à l'école Poupore.

Adopté

2011-09-167

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise Monsieur le Maire et/ou la Directrice-Générale à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière du Fonds de Soutien Territoire Dévitalisé (FSTD) pour le projet *Revitalisation – Fondation Rues Principales* concernant la subvention accordée pour la 2^e et 3^e année de la subvention.

Adopté

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2011-09-168

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise un don au montant de 100.00 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Fort-Coulonge Conseil #7221, pour la randonnée familiale de bicyclette qui aura lieu le 11 septembre 2011.

Adopté

INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

1. Colloque annuel 2011 FONDATION RUES PRINCIPALES le 28 septembre
2. Demande reçue le 22 août afin de proclamer la semaine du 13 au 20 novembre 2011, semaine de la justice réparatrice
3. Photo de pièce à adapter à la borne fontaine pour jet d'eau au lieu de gros débit qui endommage le terrain lors de flushing. Prix soumis par Les distributions d'aqueduc
4. Courriel de Éric Rochon, DG de la municipalité de Mansfield, date de rencontre pour scénarios dépotoir municipal.
5. Courriel de Collen Larivière, DG de la municipalité de Campbell's Bay, rencontre du 13 septembre entente intermunicipale / plan d'aide mutuelle.

CORRESPONDANCE

LOCALE & EXTÉRIEURE

1. Lettre datée du 15 août du maire suppléant de la ville de Saint Raymond- Invitation à une journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme.
2. Lettre datée du 16 août de la CSHBO, demande aux municipalités (Réponse a été envoyée avec copie du règlement SQ-2009-002)
3. Lettre de Tom Orr, datée du 27 juillet – offre de service pour 2^e site de collecte, 2 pages

M.R.C. de PONTIAC

Courriel reçu le 31 août de Monsieur Jacques Piché concernant formation pour déterminer la pression des bornes fontaines.

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

1. MAMROT, courriel daté du 17 août en référence au Bilan annuel des ouvrages d'assainissement..... Rencontré Pierre Aubrey à ce sujet le 25 août...à suivre
2. MAMROT, lettre datée du 30 juin, programme de péréquation, 3 pages.
3. Ministre délégué aux Transports, lettre datée du 26 juillet, confirmation de subvention de 40 000\$ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier. Travaux à être complétés au plus tard le 15 février 2012.

2011-09-169

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes soient payés au montant de \$ 181,932.75

Adopté

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussigné, MARTINE DUROCHER, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec,
Ce 7^e jour de septembre 2011.

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale
/ Secrétaire-Trésorière

2011-09-170

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion soit levée. (21H50)

Adopté

RAYMOND DUROCHER, Maire

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale
/ Secrétaire-Trésorière